



LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Date d'édition : 14/08/2019

Version : 1.0

SECTION 1 : IDENTIFICATION

1.1. Étiquette d'un produit

Nom du produit : LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

1.2. Utilisation prévue du produit

Adhésif.

1.3. Nom, adresse et téléphone de la partie responsable

Compagnie

LATICRETE International

1 parc de Laticrete, N

Bethany, CT 06524

T (203) -393-0010

www.laticrete.com

Compagnie

LATICRETE Canada ULC

CP 129, Emeryville, Ontario, Canada

NOR-1A0

(833) -254-9255

1.4. Numéro d'urgence

Numéro d'urgence : Pour les urgences chimiques, appelez ChemTel Inc. jour et nuit :

(800)255-3924 (Amérique du Nord)

(800) -099-0731 (Mexique)

+1 (813) 248-0585 (International - appels collectés acceptés)

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS-US / CA

Skin Irrit. 2 H315

Eye Irrit. 2A H319

Skin Sens. 1A H317

Aquatic Acute 3 H402

Aquatic Chronic 3 H412

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Marquage GHS-US / CA

Pictogrammes de danger (GHS-US / CA) :



GHS07

Mot indicateur (GHS-US / CA)

: Attention

Mentions de danger (GHS-US / CA)

: H315 - Provoque une irritation de la peau.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H402 - Nocif pour la vie aquatique.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (GHS-US / CA)

: P261 - Éviter de respirer les brouillards, les aérosols et les vapeurs.

P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux.

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

P337 + P313 - Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501 - Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale, territoriale, provinciale et internationale.

2.3. Autres dangers

L'exposition peut aggraver des problèmes préexistants au niveau des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US / CA)

Pas de données disponibles

SECTION 3 : COMPOSITION / INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

3.1. Substance

N'est pas applicable

3.2. Mélange

Nom	Étiquette d'un produit	% *	Classification des ingrédients SGH
Oxirane, 2,2'-[(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis- homopolymère	(N ° CAS.) 25085-99-8	16 - 18	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411
Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol	(N ° CAS.) 9003-36-5	4 - 6	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411
Alkyl (C12-14) glycidyl ether	(N ° CAS.) 68609-97-2	2.4 - 5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317
Polyéthylène glycol	(N ° CAS.) 25322-68-3	<= 0,05	STOT SE 3, H335
Distillats de pétrole, lumière hydrotraitée	(N ° CAS.) 64742-47-8	0.02	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 STOT SE 3, H336 Aspic. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 2, H401 Aquatic Chronic 2, H411
L'hydroxyde de potassium	(N ° CAS.) 1310-58-3	0.02	Rencontré. Corr. 1, H290 Tox aiguë. 3 (orale), H301 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 1, H370
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl-	(N ° CAS.) 2682-20-4	0.0095 - 0.0105	Tox aiguë. 3 (orale), H301 Tox aiguë. 3 (voie cutanée), H311 Tox aiguë. 2 (Inhalation : poussière, brouillard), H330 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 STOT SE 3, H335 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Ethanedial	(N ° CAS.) 107-22-2	<0,0089	Tox aiguë. 3 (orale), H301 Tox aiguë. 4 (Inhalation : poussière, brouillard), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319 Skin Sens. 1, H317 Muta. 2, H341 STOT SE 3, H335

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Texte complet des phrases H : voir section 16

* Les pourcentages sont indiqués en poids en poids (% p / p) pour les ingrédients liquides et solides. Les ingrédients gazeux sont énumérés en volume par pourcentage de volume (v / v%).

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Général : Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Inhalation : Lorsque les symptômes apparaissent : allez à l'air libre et ventilez la zone suspectée. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Contact avec la peau : Enlevez les vêtements contaminés. Immergez immédiatement la zone touchée avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation / éruption cutanée se développe ou persiste.

Lentilles de contact : Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirez les lentilles cornéennes, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

Ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.

4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

Général : Sensibilisation de la peau. Provoque une irritation de la peau. Provoque une grave irritation des yeux.

Inhalation : Une exposition prolongée peut causer une irritation.

Contact avec la peau : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, sécheresse et dermatite.

Lentilles de contact : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.

Ingestion : L'ingestion peut causer des effets indésirables.

Symptômes chroniques : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si exposé ou concerné, obtenir un conseil médical et une attention. Si un avis médical est nécessaire, ayez un contenant ou une étiquette à portée de main.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée, brouillard, dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistant aux alcools ou poudre chimique.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau. L'utilisation d'un jet d'eau puissant peut propager un incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque d'incendie : N'est pas considéré inflammable, mais peut brûler à haute température.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Réactivité : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution incendie : Soyez prudent lorsque vous combattez un feu chimique.

Instructions de lutte contre l'incendie : Utiliser de l'eau pulvérisée ou un brouillard pour refroidir les contenants exposés.

Protection pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone d'incendie sans un équipement de protection approprié, y compris un appareil de protection respiratoire.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone (CO, CO₂) Phénol.

les autres informations : Ne pas laisser les eaux d'extinction pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

5.4. Référence à d'autres sections

Reportez-vous à la section 9 pour les propriétés d'inflammabilité.

SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter de respirer (vapeurs, brouillards, aérosols). Ne pas toucher les yeux, la peau ou les vêtements. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Équipement protecteur : Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié.

Procédures d'urgence : Évacuer le personnel inutile.

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

6.1.2. Pour le personnel d'urgence

Équipement protecteur : Équipez l'équipe de nettoyage d'une protection adéquate.

Procédures d'urgence : À son arrivée sur les lieux, le premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et faire appel à du personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Ventiler la zone.

6.2. Précautions environnementales

Empêcher l'entrée dans les égouts et les eaux potables. Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement : Contenir les déversements avec des digues ou des absorbants pour empêcher la migration et l'entrée dans les égouts ou les cours d'eau.

Méthodes de nettoyage : Nettoyez immédiatement les déversements et éliminez les déchets en toute sécurité. Transférer le produit déversé dans un récipient approprié en vue de son élimination. Contacter les autorités compétentes après un déversement.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 pour les contrôles de l'exposition et la protection individuelle et la section 13 pour les considérations relatives à l'élimination.

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains et les autres zones exposées avec du savon doux et de l'eau avant de manger, de boire ou de fumer et avant de quitter le travail. Éviter de respirer les vapeurs, les brouillards et les aérosols.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes procédures d'hygiène industrielle et de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Se conformer à la réglementation en vigueur.

Conditions de stockage : Garder le contenant fermé lorsqu'il ne sert pas. Conserver dans un endroit sec et frais. Conserver / stocker à l'abri de la lumière directe du soleil, de températures extrêmement élevées ou basses et de matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles : Amines Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.

7.3. Utilisations finales spécifiques

Adhésif.

SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Pour les substances énumérées à la section 3 qui ne figurent pas ici, il n'y a pas de limite d'exposition établie par le fabricant, le fournisseur, l'importateur ou l'agence de conseil appropriée, notamment : ACGIH (TLV), AIHA (WEEL), NIOSH (REL), OSHA (PEL), ou des gouvernements provinciaux canadiens.

Distillats de pétrole, hydrotraités légers (64742-47-8)		
Colombie britannique	VME TWA (mg / m ³)	200 mg / m ³ (application limitée aux conditions dans lesquelles les expositions aux aérosols sont négligeables)
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)		
USA ACGIH	Plafond ACGIH (mg / m ³)	2 mg / m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (plafond) (mg / m ³)	2 mg / m ³
Alberta	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Colombie britannique	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Manitoba	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Nouveau-Brunswick	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Terre-Neuve et Labrador	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Nouvelle-Écosse	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Nunavut	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Territoires du nord-ouest	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Ontario	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Île-du-Prince-Édouard	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Québec	PLAFOND (mg / m ³)	2 mg / m ³
Saskatchewan	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Yukon	OEL Plafond (mg / m ³)	2 mg / m ³
Polyéthylèneglycol (25322-68-3)		
USA AIHA	WEW TWA (mg / m ³)	10 mg / m ³ (poids moléculaire > 200 en aérosol)
Ethanedial (107-22-2)		
USA ACGIH	TWA d'ACGIH (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
USA ACGIH	Catégorie chimique ACGIH	Sensibilisant cutané, non classifiable comme cancérogène pour l'homme
USA AIHA	WEW TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (aérosol)
USA AIHA	Catégorie chimique AIHA	Sensibilisant cutané
Alberta	VME TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³
Colombie britannique	VME TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (aérosol, inhalable et vapeur)
Manitoba	VME TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Terre-Neuve et Labrador	VME TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Nouvelle-Écosse	VME TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Nunavut	VLE OEL (mg / m ³)	0,3 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Nunavut	VME TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Territoires du nord-ouest	VLE OEL (mg / m ³)	0,3 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Territoires du nord-ouest	VME TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Ontario	VME TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Île-du-Prince-Édouard	VME TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Saskatchewan	VLE OEL (mg / m ³)	0,3 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)
Saskatchewan	VME TWA (mg / m ³)	0,1 mg / m ³ (fraction inhalable et vapeur)

8.2. Contrôles d'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés : Des fontaines pour les yeux et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle. Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées. Assurez-vous que toutes les réglementations nationales / locales sont respectées.

Équipement de protection individuelle : Gants. Vêtements de protection. Lunettes de protection.



Matériaux pour vêtements de protection : Matériaux et tissus résistants aux produits chimiques.

Protection des mains : Portez des gants de protection.

Protection des yeux et du visage : Lunettes de protection chimique.

Protection de la peau et du corps : Portez des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire : Si les limites d'exposition sont dépassées ou en cas d'irritation, une protection respiratoire approuvée doit être portée. En cas de ventilation inadéquate, d'atmosphère pauvre en oxygène ou d'exposition inconnue, porter un appareil de protection respiratoire approuvé.

les autres informations : Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Liquide
Apparence	: Blanc
Odeur	: Ammoniac
Seuil d'odeur	: Indisponible
pH	: 9.0 - 10.0
Taux d'évaporation	: Indisponible
Point de fusion	: 0 °C (32 °F)
Point de congélation	: Indisponible
Point d'ébullition	: 100 °C (212 °F)
Point de rupture	: Indisponible

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

La température d'auto-inflammation	: Indisponible
Température de décomposition	: Indisponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'est pas applicable
Limite inférieure d'inflammabilité	: Indisponible
Limite supérieure d'inflammabilité	: Indisponible
La pression de vapeur	: Indisponible
Densité de vapeur relative à 20 °C	: Indisponible
Densité relative	: Indisponible
Gravité spécifique	: 0.96
Solubilité	: Soluble dans l'eau
Coefficient de partage : N-Octanol / Eau	: Indisponible
Viscosité	: Indisponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- 10.1. Réactivité** : Des réactions dangereuses ne se produiront pas dans des conditions normales.
- 10.2. Stabilité chimique** : Stable dans les conditions de manipulation et de stockage recommandées (voir section 7).
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : La polymérisation ne se produira pas d'elle-même, cependant ce produit en présence d'une amine aliphatique peut provoquer une polymérisation irréversible avec une accumulation de chaleur considérable.
- 10.4. Conditions à éviter** : Rayonnement solaire direct, températures extrêmement élevées ou basses et matériaux incompatibles.
- 10.5. Matériaux incompatibles** : Amines Acides forts, bases fortes, oxydants puissants.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** : La réaction exothermique non contrôlée des résines époxydes libère des composés phénoliques, du monoxyde de carbone et de l'eau.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques - Produit

- Toxicité Aiguë (Orale)** : Non classés
- Toxicité aiguë (cutanée)** : Non classés
- Toxicité Aiguë (Inhalation)** : Non classés
- Données LD50 et LC50** : Indisponible
- Corrosion cutanée / irritation cutanée** : Provoque une irritation de la peau.
pH : 9,0 - 10,0
- Domage oculaire / irritation** : Provoque une grave irritation des yeux.
pH : 9,0 - 10,0
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
- Mutagénicité des cellules germinales** : Non classés
- Cancérogénicité** : Non classés
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** : Non classés
- Toxicité pour la reproduction** : Non classés
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** : Non classés
- Danger d'aspiration** : Non classés
- Symptômes / lésions après l'inhalation** : Une exposition prolongée peut causer une irritation.
- Symptômes / lésions après contact avec la peau** : Peut provoquer une réaction allergique cutanée. Rougeur, douleur, gonflement, démangeaisons, brûlures, sécheresse et dermatite.
- Symptômes / lésions après contact avec les yeux** : Le contact provoque une irritation grave avec rougeur et gonflement de la conjonctive.
- Symptômes / lésions après ingestion** : L'ingestion peut causer des effets indésirables.
- Symptômes chroniques** : Aucun prévu dans des conditions normales d'utilisation.

11.2. Informations sur les effets toxicologiques - Ingrédients

Données LD50 et LC50 :

Distillats de pétrole, hydrotraités légers (64742-47-8)	
DL50 Oral Rat	> 5000 mg / kg

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Lapin cutané LD50	> 2000 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	> 5,3 mg / l / 4h
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
DL50 Oral Rat	284 mg / kg
Alkyl (C12-14) glycidyl ether (68609-97-2)	
DL50 Oral Rat	17100 mg / kg
Lapin cutané LD50	> 3987 mg / kg
Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)	
DL50 Oral Rat	> 2 g / kg
Polyéthylène glycol (25322-68-3)	
DL50 Oral Rat	22 g / kg
Lapin cutané LD50	> 20 g / kg
ATE US / CA (oral)	22 000,00 mg / kg de poids corporel
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl- (2682-20-4)	
DL50 Oral Rat	120 mg / kg
Lapin cutané LD50	200 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	0,11 mg / l / 4h
Ethanedial (107-22-2)	
DL50 Oral Rat	200 mg / kg
Lapin cutané LD50	12700 mg / kg
LC50 Inhalation Rat	2,44 mg / l / 4h

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Ecologie - Général : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Distillats de pétrole, hydrotraités légers (64742-47-8)	
LC50 Poisson 1	45 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Pimephales promelas [écoulement])
LC50 Poisson 2	2,2 mg / l (durée d'exposition : 96 h - espèce : Lepomis macrochirus [statique])
Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)	
CME0 (aigu)	0,3 mg / l de Daphnia magna
NOEC Crustacea chronique	0,3 mg / l de Daphnia magna
Ethanedial (107-22-2)	
LC50 Poisson 1	215 mg / l (Durée d'exposition : 96 h - espèce : Pimephales promelas [statique])
CE50 Daphnia 1	404 mg / l (durée d'exposition : 48 h - espèce : Daphnia magna)

12.2. Persistance et dégradabilité

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

12.3. Potentiel bioaccumulatif

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B	
Potentiel bioaccumulatif	Non-établi.
Distillats de pétrole, hydrotraités légers (64742-47-8)	
BCF Poisson 1	61 - 159
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
Log Pow	0.65
Ethanedial (107-22-2)	
Log Pow	-0,85 (à 25 °C)

12.4. Mobilité dans le sol

Indisponible

12.5. Autres effets indésirables

Les autres informations : Éviter le rejet dans l'environnement.

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination des déchets : Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale

Information additionnelle : Le conteneur peut rester dangereux lorsqu'il est vide. Continuez à observer toutes les précautions.

Ecologie - Déchets : Éviter le rejet dans l'environnement. Ce matériau est dangereux pour le milieu aquatique. Tenir à l'écart des égouts et des voies navigables.

SECTION 14 : INFORMATIONS DE TRANSPORT

Les descriptions d'expédition indiquées dans les présentes ont été préparées conformément à certaines hypothèses au moment de la création de la FDS. Elles peuvent varier en fonction d'un certain nombre de variables inconnues au moment de la publication de la FDS.

14.1. En accord avec DOT Non réglementé pour le transport

14.2. En accord avec IMDG Non réglementé pour le transport

14.3. En accord avec IATA Non réglementé pour le transport

14.4. Conformément au TMD Non réglementé pour le transport

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementation fédérale américaine

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B	
SARA Section 311/312 Classes de danger	Danger pour la santé - Sensibilisation respiratoire ou cutanée Danger pour la santé - Corrosion cutanée ou irritation Danger pour la santé - Lésions oculaires graves ou irritation oculaire
Distillats de pétrole, hydrotraités légers (64742-47-8)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
CERCLA RQ	1000 lb
Alkyl (C12-14) glycidyl ether (68609-97-2)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
Formaldéhyde, polymère avec (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données sur les produits chimiques (40 CFR 711).
Oxirane, 2,2'-[[1-méthyléthylidène] bis(4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-homopolymère (25085-99-8)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données sur les produits chimiques (40 CFR 711).
Polyéthylèneglycol (25322-68-3)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	XU - XU - indique une substance qui ne peut pas être déclarée en vertu de la règle de déclaration des données sur les produits chimiques (40 CFR 711).
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl- (2682-20-4)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	
EPA TSCA Regulatory Flag	PMN - PMN - indique une substance PMN commencée. SP - SP - indique une substance identifiée dans une règle de nouvelle utilisation proposée.
Ethanedial (107-22-2)	
Inscrit dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis	

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

15.2. Réglementation des États-Unis

Hydroxyde de potassium (1310-58-3)
États-Unis - Massachusetts - Liste du droit de savoir États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses États-Unis - Pennsylvanie - RTK (droit de savoir) - Liste de danger pour l'environnement États-Unis - Pennsylvanie - Liste RTK (droit de savoir)
Ethanedial (107-22-2)
États-Unis - New Jersey - Liste du droit de connaître des substances dangereuses

15.3. Réglementation Canadienne

Distillats de pétrole, hydrotraités légers (64742-47-8)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Hydroxyde de potassium (1310-58-3)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Alkyl (C12-14) glycidyl ether (68609-97-2)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Formaldéhyde polymérisé avec du (chlorométhyl) oxirane et phénol (9003-36-5)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Oxirane, 2,2' - [(1-méthyléthylidène) bis (4,1-phénylèneoxyméthylène)] bis-, homopolymère (25085-99-8)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Polyéthylèneglycol (25322-68-3)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
3 (2H) -Isothiazolone, 2-méthyl- (2682-20-4)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)
Ethanedial (107-22-2)
Inscrit sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances)

SECTION 16 : AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION OU LA DERNIÈRE RÉVISION

Date de préparation ou dernière révision : 08/14/2019

Les autres informations : Ce document a été préparé conformément aux exigences de la FDS de la norme de communication des dangers OSHA 29 CFR 1910.1200 et au règlement sur les produits dangereux du Canada (HPR), DORS / 2015-17.

Texte intégral du SGH :

Tox aiguë. 2 (Inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 2
Tox aiguë. 3 (cutanée)	Toxicité aiguë (cutanée) Catégorie 3
Tox aiguë. 3 (oral)	Toxicité aiguë (orale) Catégorie 3
Tox aiguë. 4 (inhalation : poussière, brouillard)	Toxicité aiguë (inhalation : poussière, brouillard) Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 1
Aquatic Acute 2	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 2
Aquatic Acute 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger aigu 3
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 2
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique - Catégorie de danger chronique 3
Aspic. Tox. 1	Danger par aspiration Catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 1
Eye Irrit. 2A	Lésions oculaires graves / irritation oculaire Catégorie 2A
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables Catégorie 3

LATAPOXY® 210 Adhesive Partie B

Fiche de données de sécurité

Selon Federal Register / Vol. 77, no 58 / lundi 26 mars 2012 / Règles et règlements et conformément au règlement sur les produits dangereux (11 février 2015).

Rencontré. Corr. 1	Corrosif pour les métaux Catégorie 1
Muta. 2	Mutagénicité sur les cellules germinales, catégorie 2
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosion cutanée / irritation cutanée Catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A
STOT SE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 1
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
H226	Liquide et vapeur inflammables
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H301	Toxique en cas d'ingestion
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H311	Toxique au contact de la peau
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H315	Provoque une irritation de la peau
H317	Peut causer une réaction allergique cutanée
H318	Provoque des lésions oculaires graves
H319	Provoque une grave irritation des yeux
H330	Fatal si inhalé
H332	Nocif si inhalé
H335	Peut causer une irritation respiratoire
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H341	Susceptible de causer des défauts génétiques
H370	Cause des dommages aux organes
H400	Très toxique pour la vie aquatique
H401	Toxique pour la vie aquatique
H402	Nocif pour la vie aquatique
H410	Très toxique pour la vie aquatique avec effets à long terme
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme
H412	Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et visent à décrire le produit uniquement aux fins de respect de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

NA GHS SDS 2015 (Can, US)